

En novembre 1990, le Sommet de Paris réunissant les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CSCE, marquait la fin de la Guerre froide en Europe; les participants y ont mis sur pied des institutions propre à résoudre les problèmes futurs et à tirer profit des occasions qui allaient se présenter.

De cette réunion est issue la fameuse «Charte de Paris pour une nouvelle Europe» qui annonce une Europe pacifique, démocratique et unie, axée sur les relations amicales entre les 34 pays participants.

L'une des principales réalisations de la CSCE est d'avoir pu maintenir un dialogue «Est-Ouest», même dans les moments de tension entre les deux blocs. L'Acte final a donné un élan politique et conféré un caractère légitime aux activités en faveur des droits de la personne, telle que celles menées en URSS par les groupes de surveillance de l'Accord d'Helsinki, en Tchécoslovaquie par le groupe Charte 77, et en Pologne par le Comité de défense des travailleurs. Dans cette nouvelle ère des relations internationales, la CSCE constitue le pilier du système de sécurité européenne qui est en pleine mutation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1992, les pays membres de la CSCE sont : l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Canada, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République fédérative tchèque et slovaque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, Saint-Marin, le Saint-Siège, la Suède, la Suisse, la Turquie et la Yougoslavie.